

# Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

## Université Djilali Liabés

### Vice-rectorat de la formation supérieure de la graduation, de la formation continue et des diplômes

Sidi Bel Abbés , le 25 /09/ 2021

### Résumé des opérations à réaliser pour la rentrée universitaire 2021/2022

1) **Inscriptions définitives et transferts des bacheliers 2021 (circulaire n°02 du 17/08/2021) :**

a. Inscriptions définitives, en ligne, via « PROGRES » : - du **04 au 09 septembre 2021**

Après la confirmation, en ligne, sur la plateforme

<https://progres.mesrs.dz/webetu>, l'étudiant doit déposer les documents originaux (relevé de notes du bac, reçu de paiement, 2 photos) au niveau de la faculté de son affectation pour valider son inscription et recevra son certificat de scolarité et sa carte d'étudiant.

b. Transferts internes et externes, en ligne, sur la même plateforme

<https://progres.mesrs.dz/webetu> :

- Dépôt des demandes, en ligne, du 11 au 16 sept. 2021
- Résultat du traitement des demandes, le 20 sept. 2021
- Inscriptions définitives, du 21 au 23 sept. 2021

**N.B :** Lire attentivement la circulaire n°02 du 17/08/2021

2) **Réinscriptions L2, L3 et M2 :** -du **05 au 30 sept. 2021**

L'étudiant doit consulter le site web de la faculté ou se rapprocher des services de scolarité.

3) **Transferts des étudiants réinscrits (Répétitifs L1, L2, L3 ; Répétitifs M1, M2) :**

- Dépôt des dossiers au niveau des facultés, du 12 au 19 septembre 2021,
- Traitement des demandes par les commissions de transferts des facultés, du 21 au 22 septembre 2021,
- Affichage des résultats, le 23 septembre 2021,
- Inscription des candidats retenus, du 26 au 30 septembre 2021.
- Introduction des candidats inscrits dans la plateforme « progres »

**N.B :** L'opération doit être clôturée au 30 septembre.

4) **Inscriptions en Master (arrêté n°917 du 17/08/2021) :**

-Publication des listes des masters habilités et ouverts, au titre de l'année universitaire 2021/2022, sur les sites Web des facultés et leur affichage au niveau des départements avant le 04 septembre 2021.

-L'installation des **Commissions de Classement et d'Orientation (CCO)** au niveau des facultés conformément aux articles 55, 56 et 57 de l'arrêté n°711 du 03/11/2011.

- Classement des candidats en utilisant la formule de classement énoncée dans l'article 03 de l'arrêté n°714 du 03 novembre 2011.
- Publication des résultats sur les sites Web des facultés et affichage des procès-verbaux des CCO signés par tous les membres des CCO.
- Inscription des candidats retenus par les CCO conformément à l'arrêté 917 du 17 août 2021.
- Saisie des listes des candidats retenus sur la plateforme « progres ».

**N.B : - L'opération doit être clôturée au 30 septembre.**

**- Lire attentivement l'arrêté n°917 du 17/08/2021.**

**5) Soutenances des mémoires de Master : - du 05 au 23 sept. 2021**

Les soutenances doivent se dérouler dans le respect absolu du protocole sanitaire.

**6) Démarrage des enseignements L1, L2, L3, M1, M2 : -le 03 oct. 2021**

Le démarrage concerne toutes les filières et années du cursus, sauf exception, et dans le cadre du respect du protocole sanitaire.

**7) Faculté de Médecine :**

- Démarrage des enseignements du clinique : 04 sept.2021.
- Examens de rattrapage : du 05 au 16 sept.2021.
- Réinscriptions L2, L3 et M2 : du 05 au 30 sept. 2021
- Démarrage des enseignements du pré-clinique : 03 oct.2021.
- Transferts des étudiants réinscrits (même planning que celui du point 3, ci-dessus).

**Le vice-recteur**



**- Arrêtés et correspondances à consulter :**

- circulaire n°02 du 17/08/2021, traitement des cas particuliers.
- arrêté n°917 du 17/08/2021, inscription en Master.
- correspondance 1327 du 18/08/2021, rentrée universitaire 2021/2022.
- arrêté 918 du 22/08/2021 , création cellule de suivi du protocole sanitaire.